

Publié le 04/04/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2025_024

OBJET : Création d'une agence interdépartementale d'information sur le logement Orne-Manche – Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Exposé

Dans le cadre de la démarche d'animation du Plan départemental de l'habitat 2023/2028 assurée par le Département de la Manche, les échanges avec les partenaires ont mis en exergue une carence en matière de conseil juridique et financier auprès des habitants du Département dans le domaine du logement. Dans le prolongement d'une première phase de concertation avec les acteurs locaux de l'habitat et l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de l'Orne, le Conseil Départemental de la Manche a délibéré favorablement le 27 septembre 2024, pour la création d'une ADIL sur le Département de la Manche.

Pour y parvenir, le développement de ce service s'appuie sur le principe d'un rapprochement avec l'ADIL de l'Orne qui doit se concrétiser par la création d'une association interdépartementale à laquelle un certain nombre de partenaires dont l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Département sont invités à y adhérer.

Les ADIL sont des associations créées par les Départements et l'État pour informer et conseiller gratuitement le public sur leurs droits et obligations en matière de logement. Elles informent et conseillent les particuliers de manière neutre, gratuite et personnalisée sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales, et jouent un rôle de prévention et d'accompagnement des ménages, en particulier les plus vulnérables, pour leur permettre de faire des choix éclairés concernant leur logement. Elles contribuent par ailleurs à consolider la connaissance du secteur du logement en compléments des outils existants.

Le réseau des ADIL est actuellement constitué de 82 structures. Seuls 12 Départements ne sont actuellement pas couverts dont celui de la Manche. Les ADIL sont des associations sans but lucratif, régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 et leur création et leur fonctionnement sont encadrés par le code de la construction et de l'habitation.

En termes de fonctionnement, leur gouvernance s'appuie sur une pluralité de membres regroupés au sein de quatre collèges :

- Collège 1 : organismes offreurs de biens et services concourant au logement
- Collège 2 : organismes de mouvements de consommateurs et groupement d'usagers
- Collège 3 : pouvoirs publics, collectivités locales et territoriales
- Collège 4 : personnes qualifiées dans le domaine du logement ou de la statistique.

La création d'une ADIL interdépartementale Orne-Manche suppose d'une part, l'extension du périmètre et par conséquent, de l'agrément de l'ADIL de l'Orne sur le Département de la Manche et d'autre part, la mise en place d'une gouvernance interdépartementale de l'association.

Le projet d'ADIL Orne-Manche prévoit, dès lors que l'agrément est obtenu, la création de deux nouveaux postes de conseillers juridiques dédiés à la Manche, étant précisé que les fonctions supports (direction, finances et communication) seraient assurées par l'équipe en place actuellement sur le Département de l'Orne.

En termes de conditions de fonctionnement, l'ADIL disposerait d'au moins un lieu d'accueil physique et pourrait assurer des permanences sur le territoire. Pour la Communauté d'Agglomération du Cotentin, les permanences pourraient être assurées dans le cadre des maisons du Cotentin.

Un budget spécifique devra être établi sur la base du nouveau périmètre de l'ADIL, proportionnellement au poids démographique des deux territoires. Une première estimation budgétaire évalue le besoin nouveau à 230 000 €, dont environ 54 % pris en charge par l'Etat, Action logement et la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS). En ce qui concerne les EPCI, le montant de l'adhésion des intercommunalités du Département sont calculées sur la base de 0,10 € par habitant soit une adhésion annuelle pour la Communauté d'Agglomération du Cotentin de l'ordre de 17 802 euros (population 2024 – millésime 2021).

L'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin permettrait ainsi d'ouvrir l'accompagnement de l'ADIL à l'ensemble des habitants de l'Agglomération et viendrait compléter les interventions de l'Agglomération réalisées dans le cadre de sa compétence habitat.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du code de la construction et de l'habitation, régissant la mise en place d'une ADIL et ses missions, notamment les articles L.366-1, R.366-1 et R.366-5,

Vu la délibération CD.2023-03-24.2-1 du 24 mars 2023 approuvant le plan Départemental de l'habitat 2023-2028,

Considérant le courrier de saisine du Président du Département en date du 16 décembre 2024,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 166 - Contre : 3 - Abstentions : 11- Vote à bulletin secret) pour :

- **Approuver** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à une ADIL interdépartementale Orne-Manche à compter de sa création,
- **Accepter** la participation de l'Agglomération à hauteur de 0,10 €/ habitant,
- **Préciser** que les crédits afférents dont le montant sera précisé en fonction de la date de création de l'ADIL, feront l'objet pour 2025 d'une inscription budgétaire dans le cadre du budget supplémentaire,

- **Désigner** la Vice-Présidente en charge de l'habitat et au logement membre titulaire et le Vice-Président en charge de l'Urbanisme, de la Stratégie Foncière et de la Politique de la Ville, membre suppléant pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'Agence interdépartementale d'information sur le Logement Orne-Manche,
- **Autoriser** la Présidente ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LA PRESIDENTE,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Christèle CASTELEIN

Hubert LEMONNIER

27 MARS 2025

Date d'envoi de la convocation : le 20/03/2025

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 165

Nombre de votants : 180

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : LEMONNIER Hubert

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 27 mars, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h45 sous la présidence de Christèle CASTELEIN.

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BOTTA Francis, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCHEMIN Maurice, FAGNEN Sébastien, FAUDEMÉR Christian, FIDELIN Benoît, LECONTE Stéphane suppléant de FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, GANCEL Daniel, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAUCHECORNE Dominique, HAYÉ Laurent (jusqu'à 21h27), HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, ENQUEBECQ Eliane suppléante de HURLOT Juliette, JOUANNEAULT Tony, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, MAUNOURY Jean-Luc suppléant de LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOINE Morgan (à partir de 19h32), LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry (jusqu'à 20h55), LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LECONTE Marcel suppléant de LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-

Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILDIER Sandrine, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations :

BERNARD Christian à LE POITTEVIN Lydie, BOUSSELMAME Nouredine à LEFRANC Bertrand, BRANTONNE Pascal à PECORARO Yvonne, BRISSET Franck à LEBLOND Auguste, DUBOST Nathalie à DIGARD Antoine, DUCOURET Chantal à MEDERNACH Françoise, DUVAL Karine à FAGNEN Sébastien, FRANCOISE Bruno à HEBERT Karine, GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, HAYE Laurent à FIDELIN Benoît (à partir de 21h27) HERY Sophie à TARIN Sandrine, JEANNE Dominique à ASSELINE Etienne, LEMOIGNE Sophie à HUREL Karine, LEMOINE Morgan à LEQUILBEC Frédéric (jusqu'à 19h32), LEMONNIER Thierry à HAMON Myriam (à partir de 20h55), PLAINEAU Nadège à GRUNEWALD Martine, VARENNE Valérie à PERRIER Didier.

Absents/Excusés :

BALDACCI Nathalie, BLESTEL Gérard, BROQUAIRE Guy, BROQUET Patrick, CAUVIN Jean-Louis, FALAIZE Marie-Hélène, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LE PETIT Philippe, LECHEVALIER Isabelle, LEPLEY Bruno, PIC Anna, SIMON François.